

Je me pose les bonnes questions

Économie

La nature et la biodiversité jouent un rôle fondamental pour la vie de l'homme. Comment estimer la valeur de tous les services qu'elles lui rendent ? (fourniture des aliments, de l'eau...).

Savons-nous réellement quel prix nous payons pour réparer ce qui a été dégradé par l'homme (prix du traitement de l'eau, investissements nécessaires pour protéger des crues...)?

Est-ce que tout être vivant a une valeur en soi et mérite respect ou est-ce qu'un être vivant n'est intéressant qu'à partir du moment où il rend des services aux humains ?

Social

Est-ce que mon mode de vie ne m'éloigne pas de la nature ?

Ai-je envie que mes enfants et petits enfants découvrent les espèces animales et végétales dans leur environnement naturel ou dans un zoo ?

Environnement

Pourquoi la biodiversité est-elle menacée en France ? Quelles espèces sont en voie de disparition ?

Que puis-je faire pour éviter la disparition des espèces et habitats menacés et protéger les animaux et les plantes qui m'entourent ?

Ce qu'il faut savoir !

L'homme est un simple élément d'un ensemble plus vaste : la biodiversité. La biodiversité, c'est la diversité du vivant. Ce mot peut paraître très théorique, très conceptuel. Il recouvre en fait des réalités très concrètes.

La vie sur terre

La vie sur terre est apparue il y a 4 milliards d'années. Depuis, elle n'a jamais cessé d'évoluer en fonction de facteurs physiques (climat...) et plus récemment de facteurs humains. On considère même que 99 % des espèces ayant vécu sur terre ont aujourd'hui disparu.

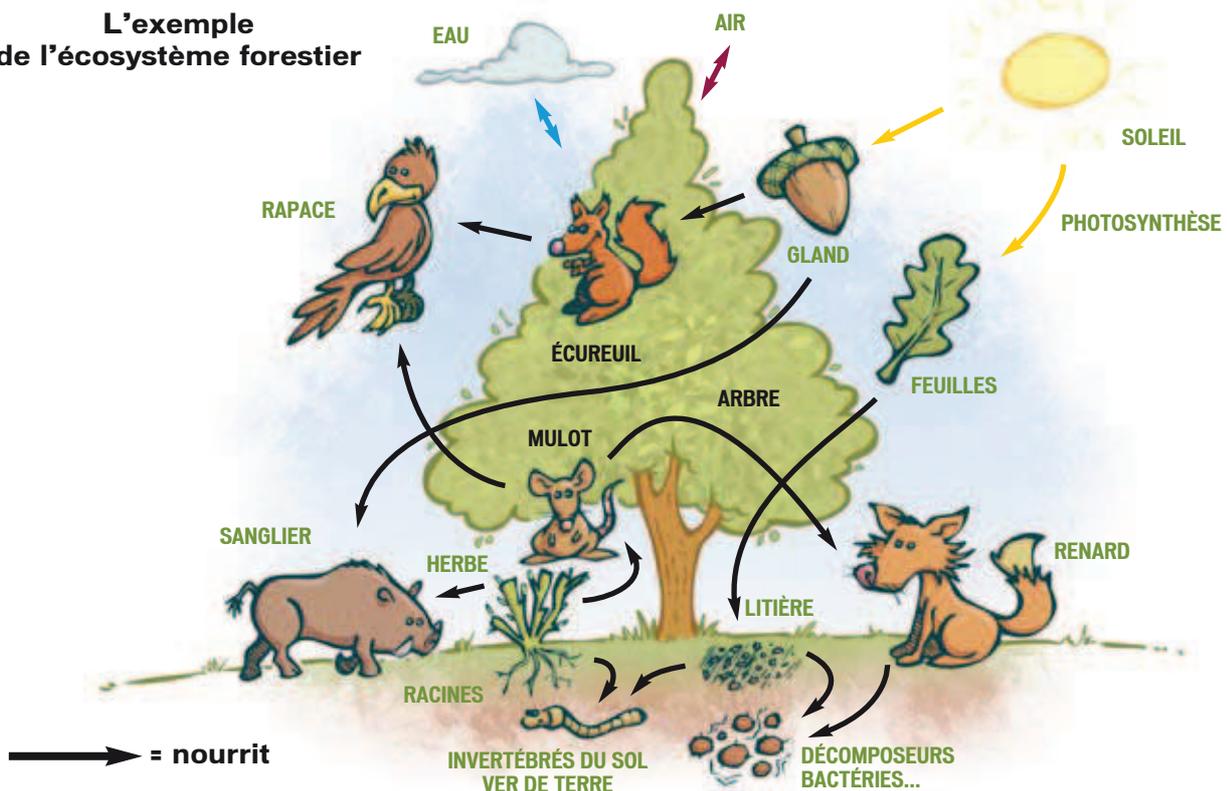
La biodiversité ou diversité biologique, représente toutes les formes du vivant c'est-à-dire la totalité des gènes et des espèces et des écosystèmes.

Pour désigner les liens entre les espèces et leur environnement, on parle d'écosystème.

Un écosystème est défini comme l'ensemble des organismes vivants (plantes, animaux et microorganismes = la biocénose) qui interagissent entre eux et avec le milieu (sol, climat, eau, lumière... = le biotope) dans lequel ils vivent. Certains écosystèmes sont très petits : un tronc, une mare, une haie ; d'autres sont beaucoup plus vastes comme l'écosystème polaire...

Dans un écosystème, chacun a son rôle et vit en équilibre avec les autres éléments. Les végétaux permettent d'alimenter les herbivores puis eux-mêmes les carnivores. A la mort des êtres vivants, animaux et végétaux sont décomposés grâce à des microorganismes qui permettent de remettre dans les sols des éléments nutritifs pour la croissance des végétaux et le cycle recommence.

L'exemple de l'écosystème forestier





La biodiversité, à quoi ça sert ?

 La biodiversité est tout simplement nécessaire à la vie de l'homme.

► L'air que nous respirons

La biodiversité est indispensable à l'équilibre de l'atmosphère. L'oxygène est produit par la photosynthèse des plantes vertes qui piègent le carbone.

► L'eau que nous buvons

Les zones humides, en particulier, ont un rôle dans l'épuration naturelle des eaux. Des bactéries transforment les nitrates présents en excès. Les nitrates sont également captés et stockés par les plantes.

► La nourriture que nous consommons

Nul besoin de l'expliquer !

► Les bâtiments où nous vivons

Les matériaux de construction sont avant tout issus de ressources naturelles (bois, argile des briques...).

► Les vêtements que nous portons

Coton, laine, cuir...

► Les médicaments qui nous soignent

La découverte des antibiotiques découle de l'observation du Penicillium, un champignon capable de tuer des bactéries.

 Elle est également utile pour d'autres raisons essentielles ou plus futiles.

► L'énergie que nous utilisons pour nous déplacer, nous chauffer, « nous connecter au monde »...

Pétrole, charbon... sont issus de la diversité végétale qui existait il y a environ 100 millions d'années et qui en captant le gaz carbonique a produit l'essentiel des ressources énergétiques dites fossiles.

► Les produits pour nous laver et nous embellir

Différentes plantes produisent des saponines aux propriétés détergentes et moussantes.

► L'espace dans lequel nous pratiquons nos loisirs

Randonnée, pêche...

► Le plaisir d'un bouquet de fleur ou d'un paysage...

La biodiversité en général est donc essentielle pour l'homme.

Mais la préservation de telle et telle espèce n'a parfois aucun intérêt immédiat pour l'homme. Faut-il pour autant condamner cette espèce ? Au delà de la survie de l'humanité, le maintien de la biodiversité est aussi une question éthique.

N'avons-nous pas le devoir moral de transmettre à nos enfants l'héritage que nous avons reçu ? C'est l'un des principes fondateurs du développement durable.

N'avons-nous pas aussi le devoir moral de ne pas éliminer les autres formes de vie ?

Enfin, ne perdons pas de vue que nous faisons partie de cette biodiversité !

La biodiversité en danger !

De nombreux écosystèmes disparaissent et la biodiversité s'appauvrit chaque année.

124, c'est le nombre d'espèces mondialement menacées et présentes en France métropolitaine d'après la liste rouge de l'UICN (Union Mondiale pour la Nature).

50 %, c'est le pourcentage des zones humides détruites en France métropolitaine dans les dernières décennies.

Rôle des Genets, Grand Tétrás, Pélobate brun... ce sont les noms de quelque unes des espèces animales les plus menacées de Lorraine.



Grand Tétrás

Immortelles des Sables, Gentiane Croisette, ce sont les noms de quelques unes des espèces végétales les plus menacées de Lorraine.

1% c'est le pourcentage du territoire lorrain actuellement protégé par des dispositifs publics de préservation de la nature (sites NATURA 2000 non compris).

Le recul de la biodiversité est lié à :

- ▶ l'intensification des pratiques agricoles, le retournement des prairies et l'assèchement des zones humides modifient les milieux, réduisent la diversité des espèces et appauvrissent les sols,
- ▶ l'urbanisation, la construction de grands aménagements (autoroutes, barrages...), l'extraction de matériaux (carrières...) consommateurs d'espaces et synonymes de disparition ou de fragmentation des habitats naturels,
- ▶ la pollution des sols, des eaux et de l'atmosphère,
- ▶ l'introduction d'espèces nouvelles qui peuvent devenir envahissantes (exemple : tortues de Floride contre tortue autochtone : la cistude),
- ▶ la surexploitation des ressources naturelles (pêche...),
- ▶ le réchauffement climatique global qui perturbe, déplace ou éradique des populations d'êtres vivants contraintes de s'adapter aux changements climatiques (pluviométrie plus importante, élévation des températures...).



Gentiane Croisette - Photo : S. Muller



Ce que font les organismes publics et les associations

De nombreux organismes publics et associations œuvrent à la protection d'espaces naturels remarquables où des écosystèmes et des espèces sont directement menacés.

Ils s'appuient sur divers dispositifs réglementaires qui constituent de simples démarches d'inventaire, ou qui introduisent des mesures strictes de protection.

	STATUT	MISE EN ŒUVRE	OBJECTIF	LES +	LES -	EN LORRAINE
▶ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	Inventaire	Etat	Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier	Base de connaissances valorisables dans le cadre des études d'impact notamment Outil mobilisable dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme	Non opposable aux tiers	700 ZNIEFF répertoriées, inventaire en cours de modernisation
▶ Espace Naturel Sensible (ENS)	Inventaire	Conseil Général	Localisation et description des sites naturels ayant a minima un intérêt départemental	Le CG peut mettre en œuvre une politique de protection, gestion et valorisation de ces sites ainsi que lever une taxe (TDENS) permettant de financer les actions	Mise en œuvre inégale suivant les départements	Plus de 900 ENS répertoriés
▶ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	Mesure de protection	Etat - Préfet	Préservation de biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées sans limitation de durée	<ul style="list-style-type: none"> • Permet la protection forte du milieu grâce à l'application d'une réglementation • Procédure rapide 	Pas de personne sur place pour vérifier la bonne application du règlement	32 APPB
▶ Réserve Naturelle Nationale (RNN)	Mesure de protection	Etat - Ministère de l'Ecologie	Préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national et présentant des qualités remarquables sans limitation de durée	<ul style="list-style-type: none"> • Protection forte du milieu grâce à l'application d'une réglementation • Présence d'un organisme gestionnaire, d'un conservateur pour le suivi scientifique et la surveillance • Elaboration d'un plan de gestion 	Procédure longue	7 RNN gérées par les Parcs naturels régionaux et le Conservatoire des Sites Lorrains et l'Association de Gestion de la Réserve Géologique d'Hettange Grande
▶ Réserve Naturelle Régionale (RNR)	Mesure de protection	Conseil Régional	Préservation des espaces naturels remarquables et des espèces pour une durée au libre choix du Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du milieu grâce à l'application d'un règlement • Procédure légère si consentement des propriétaires • Présence d'un organisme gestionnaire, d'un conservateur (suivant les Régions) pour le suivi scientifique et la surveillance • Elaboration d'un plan de gestion 	Pas de réglementation de la pêche, de la chasse et de l'extraction de matériaux	4 RNR créées entre 2006 et 2008 et 10 anciennes réserves naturelles volontaires devenues RNR en 2005
▶ Maîtrise foncière et maîtrise d'usage	Mesure de protection	Collectivités associations (CREN)	Préservation des espaces naturels par acquisition, location, baux emphytéotiques, conventions d'usage	Permet la protection stricte du milieu et sa gestion	Mise en œuvre inégale suivant les Régions	Via le Conservatoire des Sites Lorrains ce sont 200 sites naturels sur 3 400 hectares qui sont protégés en Lorraine
▶ NATURA 2000	Inventaire et démarche contractuelle	Collectivités ou Etat (appui financier Etat - Agence de l'eau - Région)	Concilier les activités économiques avec la protection et la gestion de milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un document d'objectifs • Concertation avec l'ensemble des acteurs concernés • Possibilité de signature de contrats rémunérés avec les agriculteurs par exemple • Obligation de réaliser des études d'incidences pour les projets susceptibles d'affecter de façon notable les milieux 	<p>Non opposable aux tiers</p> <p>Procédure longue</p>	87 sites en Lorraine soit 7 % du territoire régional



Alors maintenant, j'agis en écocitoyen

J'observe la nature

- ▶ Je participe à des sorties nature afin d'apprendre à mieux connaître les richesses naturelles de ma région.



Pour connaître les animations organisées en Lorraine, rendez-vous sur les sites des acteurs lorrains de la protection de l'environnement comme le Conservatoire des Sites Lorrains et les Parcs Naturels Régionaux (coordonnées plus loin) et les associations d'éducation à l'environnement :

CPIE* de la Moyenne Montagne Vosgienne :

www.cpiemmv.com

CPIE Woëvre Côtes de Meuse : www.cpie-meuse.eu

CPIE Nancy Champenoux : www.cpie54.com

Association l'Eaudici : www.leaudici.com

Association Meuse Nature Environnement :

<http://mne.asso.free.fr/>

Association du Parc Animalier de Sainte Croix :

www.parc-saintecroix.com

* Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

- ▶ J'aide à une meilleure connaissance de la biodiversité en participant à des opérations de comptage et d'observation organisées par des associations lorraines.

Je respecte la nature

- ▶ Je ne cueille pas les plantes que je ne connais pas et je n'attrape pas des animaux (papillons...). Certains peuvent être protégés. Je me renseigne auprès des organismes et des associations en charge de la protection de l'environnement en Lorraine :

Les Parcs Naturels Régionaux

Parc Naturel Régional de Lorraine : <http://www.pnr-lorraine.com/>

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

<http://www.parc-ballons-vosges.fr>

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord :

<http://www.parc-vosges-nord.fr>

Quelques associations de protection de la nature parmi d'autres

Conservatoire des Sites Lorrains : <http://www.cren-lorraine.com/>

Mirabel LNE : <http://mirabel.lne.free.fr/home/>

GEML : Groupe d'Etudes des Mammifères de Lorraine : <http://www.geml.fr/>

Ligue pour la Protection des Oiseaux : <http://www.lpo.fr>

Floraine : <http://www.floraine.net/>

CPEPESC (chauve-souris) : CPEPESC-Lorraine

32, Grand'rue - 57510 HOLVING

NEOMYS : Parc de Haye - 54840 Velaine en Haye

- ▶ S'agissant des champignons, des baies..., je me renseigne avant de les cueillir ou de les ramasser et je le fais avec parcimonie en respectant la propriété de chacun.



- ▶ Je garde mon animal de compagnie en laisse, ou je le surveille afin qu'il ne dérange pas les animaux sauvages.

- ▶ De manière générale, dans la nature, je suis discret. J'évite de faire du bruit et des mouvements brusques.

- ▶ Je ne m'approche pas des couvées ou des nichées.

- ▶ J'évite de nourrir des animaux sauvages.



- ▶ Je respecte la réglementation, tout particulièrement dans les zones naturelles protégées qui abritent des espèces remarquables, très sensibles aux moindres perturbations (espaces naturels sensibles, réserves naturelles...)

- ▶ Je respecte la réglementation en vigueur en tant que randonneur, cycliste, pêcheur, chasseur... J'emprunte les sentiers balisés. Je ne pêche pas des poissons trop petits, je ne chasse pas en dehors des périodes et ne braconne pas. Je ne pratique pas des sports de pleine nature (quad, vtt, motocross, escalade, canoë, baignade...) dans les secteurs où leur pratique est interdite.

- ▶ Je ne détruis pas les grilles placées à l'entrée de grottes ou d'ouvrages militaires désaffectés. Ces lieux abritent peut-être des animaux sauvages.

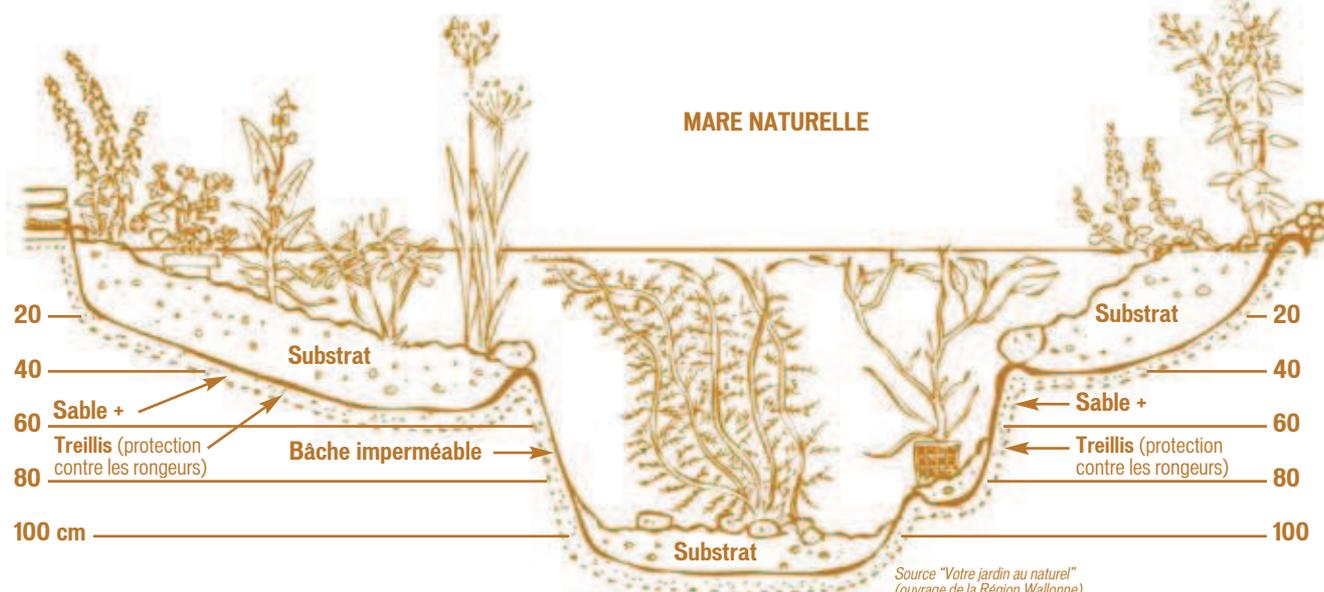
- ▶ J'évite de pratiquer le camping sauvage et si je pique-nique, je ne laisse aucune trace de mon passage (déchets...).

- ▶ Je ne jette aucun mégot ni aucun déchet dans la nature.

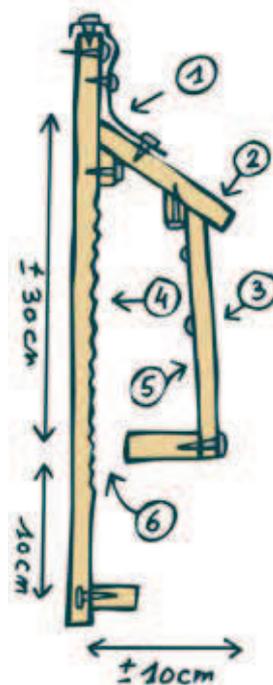
Je fais de mon balcon, de ma grange, de mon jardin ou de mon verger, un refuge de biodiversité

- ▶ Je plante des arbres à haute tige (tronc mesurant plus d'1,80 m) dans mon verger. La chouette chevêche, le chardonneret, la huppe fasciée apprécieront !
- ▶ J'aménage mon jardin ou mon verger afin qu'il respecte un certain équilibre écologique. Des milieux variés tels que les haies, les pelouses, les mares, les fossés, les murets de pierre plutôt que des murs de béton, les tas de branches ou de bûches, les zones ombragées (bosquets, buissons...) et les zones ensoleillées favorisent le développement naturel d'une faune diversifiée.
- ▶ Je n'utilise pas de pesticides et j'opte, de préférence, pour des engrais organiques (fumier...).
- ▶ Si un arbre de mon verger ou de mon jardin meurt, je le laisse en place. Sa décomposition lente permettra la vie d'une multitude d'organismes.

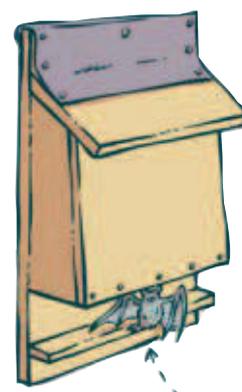
- ▶ Je plante des haies constituées de différentes espèces locales (charmes, noisetiers, églantiers...) qui constitueront un habitat varié et une source de nourriture pour les oiseaux si ce ne sont pas des thuyas.
- ▶ Je n'introduis pas de plantes invasives comme la Jussie, la Renouée du Japon ou la Grande Verge d'Or.
- ▶ Je ne relâche pas des animaux exotiques (tortues de Floride et nouveaux animaux de compagnie) au bord de la route. Je les amène dans un zoo ou dans un parc animalier.
- ▶ Je privilégie les essences locales pour mes plantations.
- ▶ Je me renseigne, sur ces essences auprès d'associations d'éducation à l'environnement et de mon horticulteur habituel.
- ▶ J'aménage une mare naturelle en respectant ces quelques principes : un point bas ensoleillé, une surface de quelques mètres carrés, des formes courbes, un sol étanchéifié avec une bâche par exemple, une partie des berges en pente douce, plusieurs niveaux de profondeur, 80 cm à 1 m pour la partie la plus profonde qui doit résister au gel hivernal et à l'assèchement en été. Tous les 2-3 ans retirez les plantes mortes et la vase tous les 5 à 10 ans.



- ▶ J'installe un point d'eau pour que les oiseaux et animaux puissent boire et se baigner.
- ▶ Je ne chasse pas les animaux qui s'installent dans ma maison (chauve-souris, fouine). S'ils me dérangent je contacte une association (CPEPESC, GEML) qui saura comment régler les petits inconvénients causés par mes hôtes.
- ▶ J'installe des niochirs et des refuges :
 - **niochirs à chauve-souris** à placer à l'abri avec une orientation au sud, en hauteur. Il faudra attendre plusieurs années avant qu'une colonie vienne s'y installer.

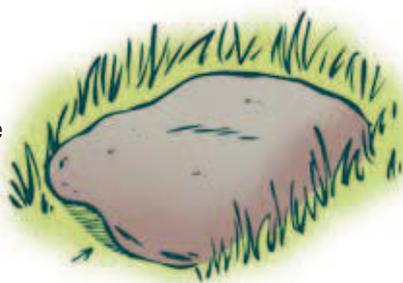


- 1 • Protégé par une bande en feutre goudronnée
- 2 • Toit bien oblique avec surplomb
- 3 • Façade avant inclinée
- 4 • Intérieur des parois rainuré
- 5 • Équipé de lattes de bois pour une meilleure préhension
- 6 • Entrée située dans le bas de l'abri avec une fente de +- 2 cm de large



Source "Votre jardin au naturel" (ouvrage de la Région Wallonne).

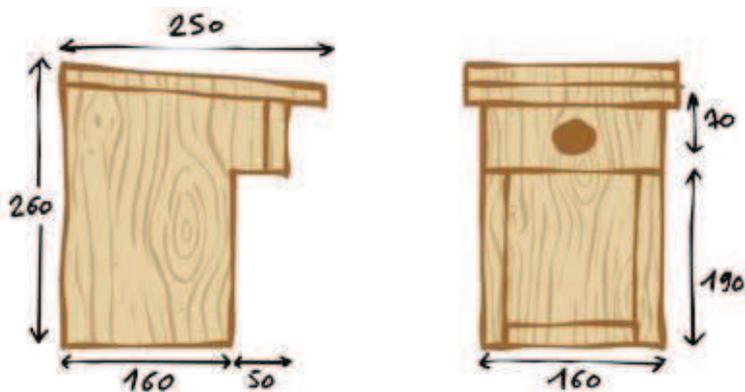
- **abris pour batraciens** dans une petite fosse recouverte d'une pierre plate bien épaisse



- **refuge à hérisson** : simple caisse retournée disposant d'une entrée (orientée sud-est), à l'abri de la pluie, de l'humidité du sol (surélevée) et couverte de feuilles.



- **nichoirs pour mésanges, moineaux et autres oiseaux** à fixer sur un arbre ou un mur (ni en plein soleil, ni à l'ombre complète) dans un endroit calme



- Trou d'envol à l'opposé des vents dominants
- Toit amovible pour nettoyage automnal
- Plaque métallique autour du trou d'envol empêchant les loirs... de l'agrandir
- Bois non traité (ou imprégné à la cire d'abeille ou à l'huile de lin) résistant à l'humidité comme le mélèze (2 cm d'épaisseur)

Le trou d'envol varie en fonction des espèces d'oiseaux

Dimensions optimales	Trou d'envol	Hauteur conseillée pour la pose
Mésange noire et bleue	25 à 28 mm	2-5 m
Mésange charbonnière	32 mm	2-6 m
Moineau domestique	32 à 40 mm	3 à 8m

Il existe des modèles de nichoirs pour d'autres espèces d'oiseaux. Pour plus d'informations, contacter les associations spécialisées (sources : www.lpo.fr).

- **abris à insectes** :

exemple de la botte de tige
Bottes de 10 à 20 tiges de bambou de 20 cm de longueur environ liées avec de la ficelle ou du fil de fer. Tiges creuses bouchées à une extrémité ou en leur milieu avec un mélange d'argile et d'eau. Bottes fixées par deux sur un petit piquet, l'une horizontale, l'autre verticale dans les parterres de fleurs ou au potager. Possibilité de protéger les bottes dans des boîtes de conserves.



Source "Votre jardin au naturel" (ouvrage de la Région Wallonne).

- ▶ Si des hirondelles salissent la façade de ma maison, je ne détruis pas le nid et j'accroche une planche sous le nid.
- ▶ Je peux éventuellement installer un grelot au cou de mon chat afin de limiter son tableau de chasse.
- ▶ Je mets des fleurs et des plantes aromatiques (ciboulette...) afin de favoriser la présence d'insectes auxiliaires qui m'aideront à lutter contre les parasites des plantes (coccinelle / puceron). Pour plus d'informations sur le jardinage écologique, je lis le guide pratique édité par l'AREL.
- ▶ Je laisse certaines parties de mon jardin (quelques mètres carrés) ou de mon verger en herbe. Je les fauche rarement. Les herbes hautes, la diversité des plantes, les pissenlits et les orties de ces secteurs en friche, favorisent la présence des papillons.
- ▶ Je végétalise la toiture de mon garage ou de mes entrepôts. En couvrant la toiture de plantes à faibles racines, je peux isoler de manière durable, tout en attirant les abeilles, les papillons et les autres insectes.
- ▶ Je ne traite pas les charpentes avec des produits toxiques nocifs pour les chauves-souris.
- ▶ Je maintiens les accès des chauves-souris à leurs gîtes par des petites ouvertures en façades.
- ▶ Je nourris les oiseaux en hiver (décembre-février) en période de gel avec du tournesol, de la margarine et des pommes. J'arrête de les nourrir dès le début du printemps.
- ▶ J'évite de contribuer à la pollution lumineuse qui a des effets négatifs sur les animaux et je limite le nombre de lampes allumées la nuit dans mon jardin.

J'adapte mon alimentation

- ▶ Je choisis des fruits et des légumes de saison et des variétés locales (Mirabelle de Nancy et autres). Je favorise ainsi la diversité sur les étalages des magasins et réduit l'impact sur l'effet de serre lié à la production et au transport de fruits produits sous serre !
- ▶ Je privilégie les produits issus de l'Agriculture Biologique (AB) ou plus généralement ceux produits dans le respect des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité.

Quelques fruits et légumes au fil de saison (origine France)

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Abricots												
Asperges												
Aubergines												
Brocolis												
Cerises												
Concombres												
Courgettes												
Endives												
Fraises												
Kiwis												
Melons												
Mirabelles												
Pêches												
Poivrons												
Raisins												
Tomates												

- ▶ Je fais attention aux poissons que je consomme. Je privilégie les poissons des étangs lorrains élevés dans le respect des milieux naturels.

En effet, selon la F.A.O. (Food and Agriculture Organization), 75 % des réserves mondiales de poissons sont épuisées, surexploitées ou en passe de l'être.

De nombreuses espèces de poissons sont menacées comme le merlu, le thon rouge, l'espadon, le flétan, la sole, le saumon, l'eglefin, la lotte, le bar.... Le cabillaud (morue) est un poisson actuellement en grand danger. J'évite d'acheter ces poissons.

Je fais attention aux souvenirs de voyage que je rapporte et aux objets exotiques que j'achète

- ▶ Je sélectionne les souvenirs que je rapporte. Je me renseigne sur les matériaux et j'évite les objets fabriqués à partir de ressources non renouvelables et d'espèces menacées. Le permis CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) garantit que la vente des objets est licite.
- ▶ J'évite d'acheter des objets en bois exotiques non certifiés (cf. rubrique achats). Certaines espèces animales sont menacées par la déforestation dans les zones tropicales (exemple : Orang-outang de Bornéo).

Je participe activement à la protection de mon environnement

- ▶ J'adhère ou je deviens bénévole dans une association de protection de l'environnement.
- ▶ J'organise un chantier de nettoyage dans ma commune ou je m'implique dans l'aménagement de vergers conservatoires, l'installation d'équipements de protection, de balisages... Pour ce faire, je me renseigne auprès des associations lorraines et notamment auprès du Conservatoire des Sites Lorrains.
- ▶ Je me tiens informé sur les projets d'aménagements et de modification des documents d'urbanisme qui concernent ma commune et je n'hésite pas à donner mon avis dans le cadre des enquêtes publiques qui sont réalisées.

L'avenir de la biodiversité est très dépendant de nos modes de vie et de nos choix, qu'il s'agisse du choix de notre logement (maison individuelle sur terrain de plusieurs ares ou appartement) ou d'actes plus quotidiens.

Il est donc fondamental de réfléchir chaque jour à l'impact de nos achats, de nos modes de déplacements, de notre consommation d'eau, d'énergie... car la pose d'un nichoir ou d'un refuge à hérisson ne suffira pas pour préserver la biodiversité à l'échelle mondiale.





? Je me pose les bonnes questions

Économie

- Sur le prix d'un produit, quel est le prix de l'emballage ?
- Entre une ampoule basse consommation à 4 € et une ampoule classique à 2 €, laquelle est finalement la plus économique ?

Social

- Y a-t-il un lien entre mon mode de consommation et le volume croissant de mes déchets ?
- En tant que consommateur, ai-je un quelconque pouvoir sur les distributeurs et les fabricants ?

Environnement



- Le fait de manger des cerises en décembre a-t-il un impact sur l'environnement ?
- Qu'est-ce qu'un éco-label ?

! Ce qu'il faut savoir !

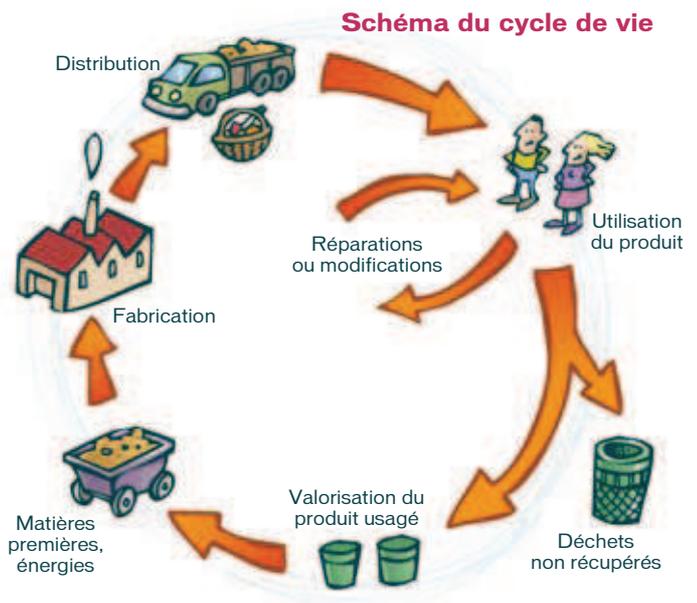
Produits « verts », « écologiques », « bons pour l'environnement », tous ont des impacts négatifs sur l'environnement. Tout produit a besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Tout produit doit être emballé et transporté, et même s'il est plusieurs fois recyclé, tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet...

Mais certains d'entre eux, les **éco-produits**, sont plus respectueux de l'environnement que d'autres tout en conservant leurs qualités.

Le parcours d'un produit ; le cycle de vie d'un produit :

Le cycle de vie d'un produit regroupe les différentes étapes entre sa conception et la fin de sa vie, c'est-à-dire depuis l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son élimination, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

A chaque étape de son cycle de vie, tout produit peut générer des impacts sur l'environnement tels que l'épuisement des matières premières, la consommation d'énergie, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, la production de déchets...



Les entreprises peuvent agir sur la conception, la fabrication et la distribution d'un produit afin de diminuer son impact global sur l'environnement.

Mais le consommateur que nous sommes ne doit pas négliger le moment de l'achat...

En effet, bien choisir un produit est aussi important que bien l'utiliser ou le jeter.

Les signes distinctifs d'un produit :

L'éco-consommation commence au moment de l'achat du produit. A la lecture de l'étiquette, tout se complique, comment se retrouver dans le labyrinthe des logos et des labels ?...

Petit décodage :

Les logos ou **déclarations écologiques** renseignent sur un aspect environnemental particulier, spécifique d'une étape du cycle de vie : l'emballage est recyclable, le produit est biodégradable, sa consommation d'énergie est faible...

Mais ils peuvent aussi indiquer que le souci de préserver l'environnement a été pris en compte sur l'ensemble du cycle de vie : ce sont les **écolabels**.



Les écolabels

Mis en place par les pouvoirs publics, ils garantissent la qualité d'usage et les qualités écologiques d'un produit.

Ce sont les démarches les plus complètes et les plus approfondies puisqu'une analyse du cycle de vie des produits est systématique (écobilan). Ce sont les labels les plus fiables.

En France, 2 écolabels sont délivrés :



L'écolabel français :
la marque NF- Environnement

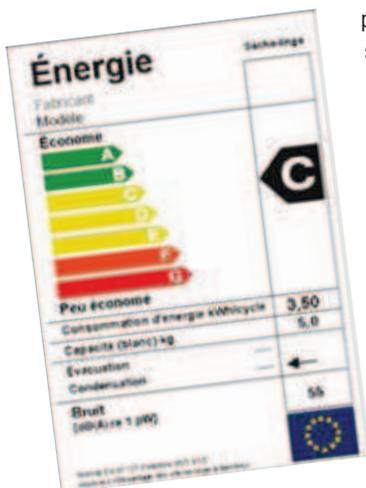


L'écolabel européen :
la « petite fleur »
pour l'environnement

De nombreux produits de grande consommation sont déjà écolabellisés (peintures, détergents, ampoules, papiers, appareils électroménagers, sacs poubelles...), et chaque année, grâce à la demande de plus en plus forte des consommateurs, l'offre augmente.



Les logos collectifs, indépendants du fabricant



► **L'étiquette énergie**, créée par la Commission Européenne, signale les appareils électroménagers économes en énergie à l'usage. Les classes A et B rassemblent les appareils présentant les meilleures performances. L'étiquette informe également des performances du produit (lavage, volume de stockage, consommation en eau, niveau de bruit, ...).

Elle aide le consommateur à choisir les appareils les moins « gourmands » au moindre coût.

► **Le logo FSC** (Forest Stewardship Council) identifie des produits utilisant du bois provenant de forêts gérées durablement, respectant les critères économiques, sociaux et environnementaux (exigences de respect des populations indigènes, des impacts sur l'environnement, de la conservation des forêts naturelles). Il est issu d'une ONG internationale (FSC, créée en 1993 sous l'impulsion du WWF).



► **le logo PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes ou Programme de reconnaissance des certifications forestières) est un système international de certification de la forêt. De même que le FSC, ce logo est apposé depuis 1999 sur du bois ou des produits à base de bois issus de forêts gérées durablement selon les critères du PEFC.



► **Apur** (Association des Producteurs et Utilisateurs de papiers-cartons Recyclés) est un logo qui indique le pourcentage de fibres recyclées utilisées dans les papiers-cartons. Il est à privilégier par rapport aux autres logos n'indiquant pas cette valeur.



Les autres labels, logos et déclarations

► Le logo du recyclage : anneau de Möbius

Anneau de Möbius



Le produit ou l'emballage est recyclable, mais il ne sera recyclé que si le système de collecte ou la filière de recyclage est mis en place, et si les consignes de tri sont respectées.

Anneau de Möbius 65 %

Le produit ou l'emballage contient 65 % de matières recyclées



Les labels privés individuels :

Ils sont créés par un fabricant ou un distributeur et relèvent de leur responsabilité. Ces marques engagent leur crédibilité et n'ont donc aucun intérêt à induire en erreur le consommateur. (ex : Monoprix vert, Maison verte, Chouchoutons notre planète, ...).

Les logos sans lien direct avec les préoccupations environnementales

► Le point vert :

Il signifie que l'entreprise contribue aux coûts de valorisation des déchets d'emballages. Il ne présume pas du recyclage effectif des emballages qui le portent.

► Les symboles d'identification des matériaux :

Ils permettent de reconnaître les matériaux lors du tri des produits et emballages usagés pour faciliter leur recyclage.



► Les symboles de dangerosité d'un produit pour la santé et l'environnement :

À l'inverse des labels apposés sur les produits pour vanter leur respect de l'environnement, certains logos signalent un ou des danger(s) et mettent en garde. Ces dangers sont signalés par l'un ou plusieurs des pictogrammes suivants :



E - Explosif > Produit explosif sous l'effet d'une flamme ou d'un choc



O - Comburant > Produit pouvant dégager une forte chaleur en présence de substance inflammable



C - Corrosif > Produit pouvant détruire les tissus vivants par simple contact



Xi - Irritant > Produit pouvant, par contact avec la peau ou les muqueuses, provoquer une réaction inflammatoire



F - Facilement inflammable > Produit qui peut s'enflammer facilement



T - Toxique > Produit pouvant, par inhalation, ingestion, ou pénétration cutanée, entraîner des risques graves, aigus, ou chroniques



Xn - Nocif > Produit pouvant entraîner des intoxications par ingestion ou inhalation



N - Dangereux pour l'environnement > Produit pouvant entraîner des atteintes à la faune et à la flore



Bien évidemment, ces produits sont à éviter car ils vont donner naissance à des déchets qui présenteront les mêmes caractéristiques de dangers pour l'environnement et la santé.



Les logos qui n'ont plus de sens

Ils sont vagues, imprécis (« papier recyclé », « préserve l'environnement ») ou ne font que reprendre une obligation réglementaire (« préserve la couche d'ozone »).



Les critères de choix :

Choisir un produit dans un rayon peut nous apparaître comme un acte anodin. Et pourtant, l'achat se fait en fonction de critères comme la qualité, le prix, la présentation...



Parmi ces critères, le logo ou le label qui signale la prise en compte de l'environnement dans le cycle de vie du produit nous aide à faire le bon choix.

En tant que consommateurs, nous avons le pouvoir de privilégier les produits respectueux de l'environnement et par conséquent d'accroître leur mise sur le marché !

Encore faut-il que le « bien acheter » soit suivi du « bien utiliser » car tout gaspillage ou surdosage de produit entraîne des impacts négatifs sur l'environnement...

Alors maintenant, j'agis en écocitoyen

Je réduis le volume de ma poubelle :

La meilleure façon de réduire le volume et le poids des déchets consiste à repenser ses besoins et prêter attention à la présentation des produits et objets achetés et consommés.

En effet, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Le premier réflexe à adopter dès aujourd'hui est de prendre un cabas ou un sac réutilisable pour faire ses courses. En effet, en France, plus de 1000 sacs sont distribués par seconde ! Et avant d'acheter, la question du « est-ce bien utile » doit toujours être posée !



Je n'achète pas de produits suremballés

Inutile de tomber dans le panneau de l'emballage qui fait vendre ! Un produit avec un minimum d'emballage a bien souvent les mêmes caractéristiques de qualité qu'un produit suremballé et il est généralement moins cher. Aujourd'hui, la part des emballages dans le volume des poubelles est de 50 % !

Gestes concrets

► **Je fais la chasse aux emballages**

en évitant d'acheter les produits préemballés (fruits et légumes et viandes en barquettes...). Je choisis les fruits et légumes à la pesée ou à la pièce et les viandes à la découpe qui génèrent beaucoup moins de déchets d'emballages.



► Lorsque cela est possible, **j'achète les produits en grandes quantités** (pâtes, poivre, sel, sucre, farine, huile...). Ainsi je réalise des économies et je génère moins d'emballage par kilogramme de produit acheté. Je peux aussi les transvaser dans des conditionnements adaptés et plus petits chez moi (sous réserve de réutiliser toujours les mêmes conditionnements !).

► **Je privilégie les produits concentrés** (lessives, liquides vaisselle, poudres lave-vaisselle...) et compacts en respectant les doses indiquées et j'opte pour les produits rechargeables (adoucissants, eau de javel en berlingots, recharges pour blocs détartrants toilettes ...).

► **Je bois l'eau du robinet** (après l'avoir mise en carafe quelques heures au réfrigérateur, ce qui fait disparaître le goût du chlore parfois présent). La France consomme 4 milliards de bouteilles plastiques par an. Et le temps de lire cette phrase, 450 bouteilles sont jetées à la poubelle !

► Si pour des raisons médicales, je dois boire de l'eau minérale, je choisis celle en bonbonnes de 5 litres plutôt qu'en bouteilles de 2 l, d'1,5 l ou d'1 litre.



► **Je prends l'habitude de compacter mes déchets.** Il occuperont un volume moins important et demanderont sur une année moins de sacs poubelle pour les éliminer.

Je n'achète pas de produits à usage unique

Les produits à usage unique facilitent la vie. Leur simplicité d'usage les rend de plus en plus attractifs. A peine utilisés, ils sont pourtant jetés et finissent par gonfler le volume des poubelles.

Gestes concrets

► **J'utilise le moins souvent possible les produits jetables** du type lingettes, essuie tout ou encore serviettes de cuisine en papier auxquels je préfère serpillières, chiffons, serviettes, torchons pouvant être essorés puis lavés et réutilisés.

► **Je privilégie systématiquement le branchement sur secteur des appareils et jouets** divers le permettant et j'évite d'acheter des piles. Si je ne peux faire autrement, **je préfère les piles rechargeables**. Plus chères à l'achat, elles seront amorties au bout de 4 cycles !



► D'une manière générale, j'évite les achats d'articles portant la mention « jetable » puisqu'ils viendront inévitablement et très rapidement gonfler le volume de ma poubelle.



Je n'achète pas de produits à faible durée de vie

La durée comprise entre l'achat d'un produit, son utilisation puis sa fin de vie lorsqu'il est jeté, peut parfois être très courte même si ce produit n'est pas un produit dit « jetable ».

Certains produits, de par leur piètre qualité et leur moindre durabilité, vont inévitablement finir très rapidement dans la poubelle.

Lors des achats, les produits simples, économes en énergie, réparables et recyclables sont à privilégier. Ils se gardent plus longtemps et leur impact sur l'environnement est moindre au cours de leur durée de vie.

Gestes concrets

► **J'évite d'acheter le matériel de bricolage à très bas prix** et je choisis du matériel de qualité adapté à mes besoins et capacités. Je pense également à l'emprunt de matériel, la location ou encore le partage en famille ou entre amis. Ces solutions m'évitent d'avoir du matériel à stocker ou à éliminer en fin d'utilisation.

► **Je préfère l'emploi de produits naturels pour désodoriser**

l'intérieur de mon logement plutôt que les désodorisants en bombes aérosols dont la cartouche finit à la poubelle et dont les gaz propulseurs sont inflammables, nuisibles pour la couche d'ozone ou contiennent des gaz à effet de serre. Les pots pourris faits à partir de pétales et d'écorces d'agrumes ou une simple orange percée sur toute sa surface de clous de girofle permet de parfumer naturellement et durablement un logement.



► **Je n'achète pas de jouets truffés d'électronique et de systèmes sonores.** Je privilégie les jouets simples en matière naturelle (comme le bois), démontables, réparables et nécessitant peu d'entretien.

► **Je n'achète pas systématiquement le matériel électronique dernier cri.** En effet, l'évolution de ces équipements (ordinateurs, consoles de jeux vidéo, téléphones portables...) est très rapide et renouveler sans cesse ce matériel est bien souvent inutile.

Je limite l'impact de mes produits :

J'achète le moins possible de produits dangereux pour la santé et l'environnement

De nombreux produits d'entretien utilisés tous les jours se retrouvent forcément dans l'eau et sont responsables de nombreuses pollutions. En France, 50 % des phosphates sont d'origine domestique (lessives, détartrants, ...).

Dans la mesure du possible, il faut éviter d'acheter ces produits en privilégiant des articles ayant les mêmes fonctions sans présenter de danger pour la santé et l'environnement.

Gestes concrets



► Lors de mes achats, **je repère systématiquement la présence des pictogrammes de danger** sur les produits et j'évite de les acheter pour ne pas avoir à éliminer les déchets qu'ils produiront.

► **Je privilégie les produits à base végétale et les écolabels.**

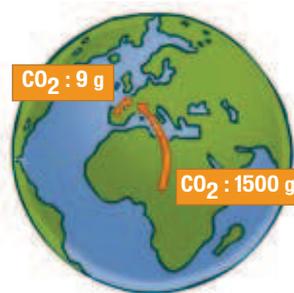
► **Je n'achète pas de peintures à solvants** (ou glycéro) qui exigent l'emploi de produits de type white-spirit pour leur dilution et le nettoyage des pinceaux. Je préfère les peintures à l'eau (ou acrylique) qui ne nécessitent aucun solvant.

► Pour le papier peint et autres travaux de bricolage, **je choisis des colles cellulosiques** sans danger.



► Pour le traitement du bois, **je proscriis les produits indiquant R40** (risque cancérigène et mutagène), **R61 et R63** (risques chez la femme enceinte et affection sur le développement embryonnaire).

Je réduis mes émissions de gaz à effet de serre



Les émissions de gaz à effet de serre sont en lien direct avec le cycle de vie d'un produit. Elles dépendent de ses matières premières, de ses procédés de fabrication, de sa distribution, de son utilisation et de sa fin de vie.

A titre d'exemple dans le domaine de la distribution d'un produit, 1 kg de fruits produit en Espagne et acheminé en Lorraine par camion engendre 9 grammes de CO₂ contre 1,5 gramme s'il est produit par un maraîcher local... Mais si c'est un fruit exotique provenant d'Afrique du Sud par avion, ce kilo de fruit engendre 1500 g de CO₂ soit 1000 fois plus !

Gestes concrets

► **Je m'informe de la consommation énergétique d'un produit.**

Pour beaucoup d'appareils électroménagers, l'étiquette énergie est un bon guide. De plus, elle indique également les appareils les plus économes en eau (machine à laver, lave vaisselle...).



► **J'achète des ampoules basse consommation** pour les pièces destinées à être allumées longtemps (salon, cuisine, chambre...). Elles consomment 5 fois moins d'énergie et durent 10 fois plus longtemps que les lampes classiques à incandescence. Plus chères à l'achat, elles s'amortissent cependant au bout de 18 mois.

► **Je lis les étiquettes des fruits et légumes** avant de les acheter et je privilégie les produits de saisons issus de producteurs locaux.

▶ **Je réduis ma consommation de viande.** En effet, les 3 millions de tonnes d'engrais azotés utilisés chaque année pour cultiver les céréales nécessaires à l'élevage bovin dégagent 10 millions de tonnes de CO₂ soit les émissions totales de GES des 7 plus grandes villes de France par an !

▶ Il existe pour les entreprises des démarches d'accompagnement dans le domaine de l'écoconception et l'analyse de cycle de vie des produits. Je me renseigne sur ces démarches et les aides financières associées auprès de l'ADEME Lorraine et de l'AREL.

➔ Pour aller plus loin...

Je prolonge mes bonnes habitudes sur le lieu de travail, en vacances ou lors de mes loisirs :

Si nous prenons de bonnes habitudes en matière d'achat pour les produits de la maison, nous devons faire de même sur notre lieu de travail, en vacances ou lors de nos loisirs.

Gestes concrets

- ▶ Lorsque je suis en vacances, je privilégie les produits locaux et de saison.
- ▶ Lors du choix de mon mobilier de bureau, je choisis des produits durables, robustes, réparables et sobres. Je m'intéresse également à la garantie constructeur pour savoir si les pièces cassées peuvent être remplacées. Je privilégie du mobilier constitué de matériaux renouvelables comme le bois écocertifié ou issus du recyclage.
- ▶ Lors du choix d'un photocopieur, d'une imprimante ou d'un ordinateur, je compare les consommations en fonctionnement et en veille pour les différents modèles. Je choisis un photocopieur qui comporte la fonction recto/verso, émet peu d'ozone et compatible avec des cartouches recyclées. Si l'usage d'un photocopieur n'est pas indispensable, je me renseigne sur la possibilité d'un achat de service. Cette solution permet l'achat d'un certain nombre de copies pour une période donnée chez un prestataire de service. Elle garantit la qualité des copies et évite les charges dues à l'acquisition et l'entretien du matériel.
- ▶ J'économise au maximum les fournitures de bureaux et toutes matières premières afin de générer le moins possible de déchets. Je systématise l'impression de mes documents en recto/verso, je n'imprime que les documents dont j'ai besoin en version papier, j'utilise plutôt l'e-mail que le fax ou le courrier et je regroupe les éléments à envoyer à un même destinataire afin de diminuer les quantités d'emballage.



- ▶ Je privilégie l'achat de papier recyclé et je participe au tri du papier. J'utilise les faces verso des feuilles pour en faire du brouillon.
- ▶ J'utilise des ampoules basse consommation pour l'éclairage de mon lieu de travail.

▶ J'encourage les démarches citoyennes et respectueuses de l'environnement. Max Havelaar, Artisans du monde... sont des exemples d'initiatives permettant de garantir un revenu plus juste aux petits producteurs des pays pauvres. Elles se réunissent au sein de la « Plate-forme du Commerce équitable ». Je privilégie les produits portant ces mentions.



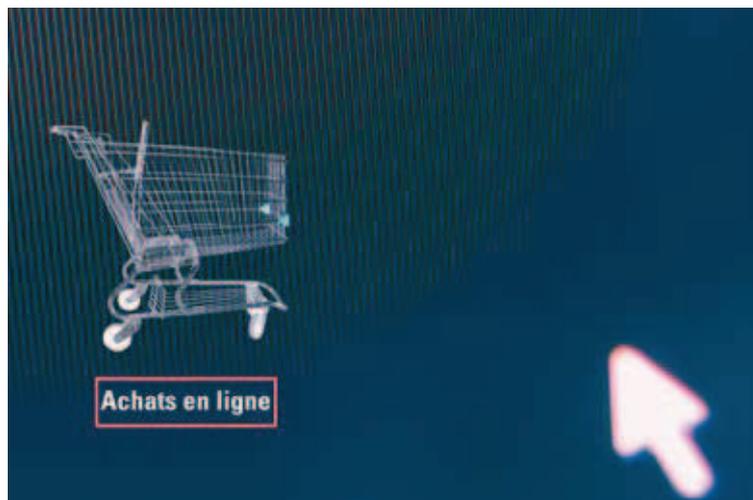
Je me documente pour plus de renseignements :

L'ADEME a édité deux guides traitant des achats. Ils sont téléchargeables sur son site Internet www.ademe.fr à sa rubrique particuliers.

- ▶ Les actes d'achat : acheter et consommer mieux.
- ▶ La planète en question : le développement durable.

Des sites Internet sont consacrés à ce sujet et sont consultables aux adresses suivantes :

- ▶ liste des produits titulaires de l'écolabel NF Environnement : www.marque-nf.com
- ▶ liste des produits titulaires de l'écolabel européen : www.eco-label.com
- ▶ site de l'association mondiale des écolabels officiels : <http://www.gen.gr.jp/>
- ▶ site de l'association Consodurable : www.consodurable.org
- ▶ site de Max Havelaar : www.maxhavelaarfrance.org
- ▶ site de la plate-forme du Commerce équitable : www.commerceequitable.org
- ▶ site du collectif « De l'Éthique sur l'Étiquette » : www.ethique-sur-etiquette.org
- ▶ site du réseau éco-consommation : www.ecoconso.be
- ▶ site de l'organisme Espace Environnement : www.espace-environnement.be
- ▶ les bons gestes pour réduire les déchets : www.reduisonsnosdechets.fr

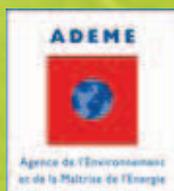






Conseil régional de Lorraine

Direction de l'environnement et du Développement Durable
Place Gabriel Hocquard
BP 81004
57036 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 31 81 55
Fax : 03 87 31 81 54
www.lorraine.eu



ADEME Délégation Régionale Lorraine

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
34, Avenue André Malraux
57000 METZ
Tél. : 03 87 20 02 90
Fax : 03 87 50 26 48
www.ademe.fr/lorraine



Agence de l'eau Rhin-Meuse

« Le Longeau » Route de Lessy
Rozérieulles
BP 30019
57161 MOULINS LES METZ Cedex
Tél. : 03 87 34 47 00
Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr



DIREN

Direction régionale de l'Environnement de Lorraine
19 avenue Foch
BP 60223
57005 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 39 99 99
www.lorraine.ecologie.gouv.fr

Document édité par l'AREL (Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine) en 2006 et réédité en 2008 par l'AREL, le Conseil régional de Lorraine, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Direction régionale de l'Environnement de Lorraine.

Directeur de Publication :
Daniel BEGUIN, Président de l'AREL

Rédacteur en Chef :
Patrick LEROUX, Directeur de l'AREL

Rédaction et documentation :

Michaël CLEMENT, AREL
Loïc MARCHETTO, AREL
Valérie LAMBOTTE, ADEME
Francine MAIDA, ADEME
Valérie ANTOINE, Conseil régional
Stefany GLANCHARD, Conseil régional
Claudine ULPAT, DIREN

Avec la contribution technique de :

- l'équipe de l'AREL,
- l'équipe de l'ADEME,
- l'équipe de l'Agence de l'eau.

Conception réalisation : www.agencenb.com
Illustrations : Hephez

Impression : Imprimerie DOHR
Référéncée Imprim' Vert



Crédits photos : INGRAM - CORBIS - JC Kanny
Sauf mention particulière